

Séance du 30 janvier 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 janvier 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. Pommiez, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Darmendrail à M. Grenet, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENTS : M. Arandia, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Convention de partenariat entre la Ville de San Sebastián et la Ville de Bayonne pour la mise en œuvre et l'itinérance de l'exposition « René Cassin, le droit à la Paix ».

Dans le cadre des nombreux projets engagés au titre de la capitale culturelle Donostia 2016, la Ville de Bayonne a été sollicitée par la ville de San Sebastián pour coproduire une exposition autour de la figure de René Cassin, l'un des artisans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

A l'occasion des 65 ans de ce texte fondateur, l'exposition « René Cassin, le droit à la Paix » a été inaugurée le 10 décembre dernier à la Casa de la Paz y los Derechos Humanos d'Aiete. Elle présente le contexte historique, économique, social et culturel de

l'époque d'entre-deux-guerres à laquelle vécut René Cassin, une personnalité-clé dans la conquête des droits humains et la défense de la paix. Permettant la relecture et l'étude de ce texte fondamental dans l'histoire juridique et sociale universelle, cette exposition est également un support pour interroger, à la lumière de l'histoire contemporaine, l'actualité des trente articles de cette déclaration.

Conçue pour s'adresser au plus large public, et en particulier au public jeune, cette exposition est accompagnée d'un programme de médiation permettant le débat et l'échange. Elle sera présentée à Bayonne du 20 mars 2014 au 11 mai 2014 et accompagnée d'un programme de rencontres, visites, présentation d'ouvrages, projections, coordonné par la Ville (notamment la médiathèque de Bayonne) et en partenariat avec le lycée Cassin, la bibliothèque universitaire, le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et le cinéma l'Atalante.

Compte tenu de ce travail de mémoire conçu et partagé par les villes de Bayonne et San Sebastián, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention qui précise les modalités de mise en œuvre et d'itinérance de l'exposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif aux actions de médiation correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.